

Immeuble Le Magister
6, Cours Raphaël Binet
35000 RENNES
Téléphone : 02 99 67 48 48
Télécopie : 02 99 30 35 75

<http://cathou-associes.notaires.fr>
e-mail : cathou.et.associes@notaires.fr

Parking en sous-sol

Successeurs de Me Pierre DAVID,
Me GALLE et Me ANDRE

Adresse Postale
CS 14351 - 35043 RENNES CEDEX

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Renaud LE CAMUS Notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée titulaire d'un Office Notarial à RENNES (Ille-et-Vilaine), 6, Cours Raphaël Binet, et dénommée «CATHOU et associés, Notaires», le 30 novembre 2018 il a été constaté la VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT,

Par :

La Société dénommée **SNC AGNEAUX**, Société en nom collectif au capital de 1.000 €, dont le siège est à RENNES (35207), 93 avenue Henri Fréville, identifiée au SIREN sous le numéro 829124080 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Au profit de :

Monsieur Marc Michel **BOCLÉ-LE MEUR**, Officier de Marine Marchande, et Madame Céline Noémie Jeanne **EUDES**, Assistante Ressources Humaines, son épouse, demeurant ensemble à CONDE-SUR-VIRE (50420) 14 La Riquerie le Mesnil Raoult. Monsieur est né à CAEN (14000), le 23 mars 1978, Madame est née à SAINT-LO (50000), le 10 avril 1980.

Quotités acquises :

Monsieur Marc **BOCLÉ-LE MEUR** et Madame Céline **EUDES**, son épouse, acquièrent la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente pour le compte de leur communauté.

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à AGNEAUX (MANCHE) 50180 14 A Rue de l'Oratoire.

Figurant ainsi au cadastre :
Dans le lot volume n°: 1

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|-------------------|------------------|
| AC | 655 | Rue de l'Oratoire | 00 ha 68 a 27 ca |

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro six (6)

Un appartement type 2 référencé A004 sur le plan du rez-de-chaussée du bâtiment A, comprenant une cuisine-séjour, une chambre et une salle de bains, ainsi que la jouissance exclusive et particulière d'une terrasse et d'un jardin.

Et les cent quatre /dix millièmes (104 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98)

Un parking aérien portant le numéro 11 sur le plan de masse.

Et les quatre /dix millièmes (4 /10000 èmes) des parties communes générales.

Tels qu'ils sont désignés et décrits dans l'Etat descriptif de division – Règlement de copropriété ci-dessous visé et dans les plans ci-annexés, et tels qu'ils existeront après achèvement complet de la construction, avec toutes leurs aisances et dépendances, et tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.



PROPRIETE - JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire de la quote-part de la propriété du sol attachée aux lots vendus et des constructions existantes à compter de ce jour.

Il deviendra propriétaire des ouvrages à au fur et à mesure de leur exécution et de leur édification, par voie d'accession.

Il aura la jouissance des **BIENS** vendus et en prendra possession dès que ceux-ci seront achevés.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal ferme et définitif et non révisable, prévu au contrat préliminaire, Taxe sur la Valeur Ajoutée incluse de **CENT TREIZE MILLE SOIXANTE-QUATORZE EUROS (113.074,00 EUR)**, s'appliquant :

- au prix hors taxe de : QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT EUROS ET TRENTE-TROIS CENTIMES (94.228,33 EUR),

- à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de 20 %, de : DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (18.845,67 EUR).

Lequel prix a été payé comptant à concurrence de QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF EUROS ET VINGT CENTIMES (90.459,20 EUR) par L'**ACQUEREUR**. Le surplus du prix de la vente sera payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les pourcentages et échelonnements appliqués au prix de CENT TREIZE MILLE SOIXANTE-QUATORZE EUROS (113.074,00 EUR) sont les suivants :

- 20 % à la signature de l'acte authentique et dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier, soit la somme de VINGT-DEUX MILLE SIX CENT QUATORZE EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES,

ci 22.614,80 €

- 15 % à l'achèvement des fondations, soit la somme de SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET DIX CENTIMES,

ci 16.961,10 €

- 10 % à l'achèvement du plancher bas du rez-de-chaussée, soit la somme de ONZE MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET QUARANTE CENTIMES,

ci 11.307,40 €

- 10 % à l'achèvement du plancher bas du dernier étage, soit la somme de ONZE MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET QUARANTE CENTIMES,

ci 11.307,40 €

- 15 % à la mise hors d'eau, soit la somme de SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET DIX CENTIMES,

ci 16.961,10 €

- 10 % à l'achèvement du cloisonnement, soit la somme de ONZE MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET QUARANTE CENTIMES,

ci 11.307,40 €

- 10 % à l'achèvement des revêtements de sol, soit la somme de ONZE MILLE TROIS CENT SEPT EUROS ET QUARANTE CENTIMES,

ci 11.307,40 €

- 5 % à l'achèvement, soit la somme de CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES,

ci 5.653,70 €

- 5 % à la remise des clefs/livraison, soit la somme de CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES,

ci 5.653,70 €

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A RENNES (Ille-et-Vilaine) ,
LE 30 novembre 2018

SELAS CATHOU et associés
Notaires

6, Cours Raphaël Binet - CS 14351
35043 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 67 48 48 - Fax 02 99 30 35 75

Immeuble Le Magister
6, Cours Raphaël Binet
35000 RENNES
Téléphone : 02 99 67 48 48
Télécopie : 02 99 30 35 75

<http://cathou-associes.notaires.fr>
e-mail : cathou.et.associes@notaires.fr

Parking en sous-sol

Successes de Me Pierre DAVID,
Me GALLE et Me ANDRE

Adresse Postale
CS 14351 - 35043 RENNES CEDEX

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Renaud LE CAMUS Notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée titulaire d'un Office Notarial à RENNES (Ille-et-Vilaine), 6, Cours Raphaël Binet, et dénommée «CATHOU et associés, Notaires», le 30 novembre 2018 il a été constaté la VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT,

Par :

La Société dénommée **SNC AGNEAUX**, Société en nom collectif au capital de 1.000 €, dont le siège est à RENNES (35207), 93 avenue Henri Fréville, identifiée au SIREN sous le numéro 829124080 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Au profit de :

Monsieur Marc Michel **BOCLÉ-LE MEUR**, Officier de Marine Marchande, et Madame Céline Noémie Jeanne **EUDES**, Assistante Ressources Humaines, son épouse, demeurant ensemble à CONDE-SUR-VIRE (50420) 14 La Riquerie le Mesnil Raoult. Monsieur est né à CAEN (14000), le 23 mars 1978, Madame est née à SAINT-LO (50000), le 10 avril 1980.

Quotités acquises :

Monsieur Marc BOCLÉ-LE MEUR et Madame Céline EUDES, son épouse, acquièrent la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente pour le compte de leur communauté.

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à AGNEAUX (MANCHE) 50180 14 A Rue de l'Oratoire.

Figurant ainsi au cadastre :

Dans le lot volume n°: 1

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|-------------------|------------------|
| AC | 655 | Rue de l'Oratoire | 00 ha 68 a 27 ca |

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro six (6)

Un appartement type 2 référencé A004 sur le plan du rez-de-chaussée du bâtiment A, comprenant une cuisine-séjour, une chambre et une salle de bains, ainsi que la jouissance exclusive et particulière d'une terrasse et d'un jardin.

Et les cent quatre /dix millièmes (104 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98)

Un parking aérien portant le numéro 11 sur le plan de masse.

Et les quatre /dix millièmes (4 /10000 èmes) des parties communes générales.

Tels qu'ils sont désignés et décrits dans l'Etat descriptif de division – Règlement de copropriété ci-dessous visé et dans les plans ci-annexés, et tels qu'ils existeront après achèvement complet de la construction, avec toutes leurs aisances et dépendances, et tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.



PROPRIETE - JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire de la quote-part de la propriété du sol attachée aux lots vendus et des constructions existantes à compter de ce jour.

Il deviendra propriétaire des ouvrages à au fur et à mesure de leur exécution et de leur édification, par voie d'accession.

Il aura la jouissance des **BIENS** vendus et en prendra possession dès que ceux-ci seront achevés.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A RENNES (Ile-et-Vilaine) ,
LE 30 novembre 2018**

SELAS CATHOU et associés
Notaires

6, Cours Raphaël Binet - CS 14351
35043 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 67 48 48 - Fax 02 99 30 35 75